



## RIGHTS & DEMOCRACY FOCUS

A monthly publication of the United Nations Centre for Human Rights and Democracy in Central Africa

N° 64 du 30 juin 2014

# Crise Centrafricaine : Le Centre fait le point avec le corps diplomatique



Les diplomates participent au briefing.

droits de l'homme qui se caractérisent par des meurtres, des mutilations, des pillages, et des destructions de biens. Depuis plusieurs mois, on compte par semaine un lourd bilan humain et toutes les catégories des droits sont bafouées à cause de cette crise. En outre l'assistance humanitaire connaît d'immenses difficultés du fait des attaques subies par les humanitaires et du fait de la continuité des affrontements qui alourdit le bilan.

M. Onana a ensuite fait état des efforts mis en place par la communauté internationale pour trouver une solution à la crise centrafricaine.

Après avoir salué les efforts des différents partenaires internationaux dans la recherche d'une solution à la crise centrafricaine, Il les a exhorté à continuer dans cette lancée, notamment en apportant des ressources nécessaires à la MINUSCA – la nouvelle mission des Nations Unies pour la sécurité en Centrafrique.

Les représentants du corps diplomatique présents ont loué cette initiative du Centre d'organiser un briefing sur la situation des droits de l'homme en RCA et ont réitéré les engagements de leurs pays et organisations à contribuer au rétablissement de la paix en RCA.



**Y**aoundé (17 juin 2014) - Le Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Centrale (CNUDHD-AC) a organisé un briefing du corps diplomatique sur la situation des droits de l'homme en République Centrafricaine, le 17 juin 2014 dans le hall du Centre à Yaoundé.

Il été question au cours de ce briefing, de présenter la situation des droits de l'homme en République centrafricaine, d'échanger avec les membres du corps diplomatique accrédités au Cameroun pour avoir leurs avis et suggestions sur les interventions nécessaires dans ce pays en conflit depuis plus d'un an.

Dans son mot de bienvenue, le Représentant Régional et Directeur du Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Centrale (CNUDHD-AC) Ahowanou Agbessi a rappelé que ce briefing s'inscrit dans le cadre des rencontres périodiques que le Centre a décidé d'organiser pour informer les membres du corps diplomatique sur la situation des droits de l'homme dans la sous-région Afrique centrale.

Renner Onana, chef de la Section droits de l'homme du Bureau des Nations Unies en Centrafrique a fait un exposé sur la situation des droits de l'homme en République Centrafricaine. Après la présentation du contexte géographique et historique du pays, il a déploré des violations graves des



After the briefing of the diplomatic corps on the state of human rights in CAR, Rights & Democracy Focus sampled the opinion of some diplomats on the situation in the Central African nation.

**BETI-Marace Martial, Ambassadeur de la RCA au Cameroun.**

**R&D Focus:** Son excellence, en tant qu'ambassadeur de la RCA quel est votre expérience personnelle de la crise en RCA ?.



Mon expérience personnelle de la crise récurrente centrafricaine c'est que nous les centrafricains nous n'aimons pas notre pays. Les autres aiment plus la Centrafrique que nous les centrafricains mêmes. Le jour où nous allons prendre

conscience de notre responsabilité, dès ce jour nous dirons tous ensemble plus jamais plus jamais plus jamais cela ne se répète. A partir de là nous allons sauver la république centrafricaine et les générations futures des affres de cette guerre.

**R&D Focus:** Monsieur l'ambassadeur, on pourrait penser qu'en tant qu'ambassadeur vous n'êtes pas touché par cette guerre.

Tout le monde est affecté et personnellement., j'ai été touché par des crises récurrentes. Mon fils aîné a été tué, mon frère aîné a été tué, mon village a été détruit, mes bien ont été détruits, je suis personnellement affecté comme tout Centrafricains et plus encore comme représentant de la nation centrafricaine, je m'évertue chaque jour à faire le plaidoyer pour que tous viennent au chevet des malades de la Centrafrique pour que la Centrafrique soit sauvée.

Parce que si la Centrafrique vit dans cette situation de crise récurrente c'est toute la sous-région, et au-delà de la sous-région c'est toute la communauté internationale qui sera affectée par la crise.

**R&D Focus:** Quelles solutions envisagées ?

La prise de conscience et la mobilisation sans faille autour du malheur de la Centrafrique et surtout le respect de la parole donnée 'pacta sun servanda'.

**SIAKA G FAHNBULLEH, Officer-in -charge, Liberia Embassy in Cameroon.**



After this briefing as I stated during my intervention, we agreed that everybody is doing his best to bring about peace and stability in Central Africa Republic but the best solution will not come until total disarmament is done. It is after total disarmament that we shall get full reconciliation, dialogue, ways of reintegration into the society, the covering of state authorities throughout the country. If

the state or administration cannot get coverage throughout the country, it becomes very difficult for any peace process to be carried out so these are the things we need. We need total disarmament, stability, reconciliation, and then we can go from there with other institutions.

*" J'ai été touché par des crises récurrentes. Mon fils aîné a été tué, mon frère aîné a été tué, mon village a été détruit, mes bien ont été détruits, je suis personnellement affecté comme tout Centrafricains ... "*

**BETI-Marace Martial, Ambassadeur, RCA**

**Erika Lewis, Political Affairs Officer US Embassy in Yaoundé**



We don't have a strong opinion on what should be the solution but we do support the UN Peace keeping force that will be deployed from September 2014. We hope that the situation can be stabilized we certainly hope for elections to happen in 2015.

**MBA ADA TITO, Chargé d'Affaires, Ambassade de la Guinée Equatoriale à Yaoundé**



Je pense que la situation de la Centrafrique demande d'abord la solidarité, le concours de tous les autres pays, mais aussi le respect des accords signés au sein des nations unies.

**GOHOUNGO HOSSOU Nicolas Consul du Bénin au Cameroun**



Comme solution, je pense que c'est la mise en application effective par tout le monde des résolutions prises par la communauté internationale.

## Congo Brazzaville / Droits de l'homme: les acteurs se penchent sur les mesures de collaboration



**L**e Représentant Régional du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme et Directeur du Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Centrale (CNUDHD-AC), Ahowanou Agbessi a exhorté les différents acteurs à mieux collaborer pour mener à bien leurs rôles dans la promotion et la protection des droits de l'homme au Congo.

Cet appel a été fait le 9 juin 2014 dans le hall du Centre d'Information des Nations Unies à Brazzaville, lors de la cérémonie d'ouverture d'un atelier national sur la collaboration entre les différents acteurs de la promotion et la protection des droits de l'homme. « *En effet, chacun de ces acteurs joue un rôle spécifique et pertinent en matière de promotion des droits de l'homme. Cependant, la combinaison de leurs actions contribuerait à une meilleure protection des droits humains des congolais, d'où l'importance d'une collaboration entre ces différents acteurs* » explique Ahowanou Agbessi.

Pour sa part, le Président de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), Jean Martin Mbemba, souligna l'importance du soutien du CNUDHD-AC en précisant que « *cet atelier témoigne de la volonté que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et l'Etat congolais*

*accordent à la thématique en vue d'harmoniser la compréhension et les différentes interventions des acteurs impliqués dans la promotion et la protection des droits de l'homme ».*

Cet atelier vise donc à favoriser une coopération institutionnelle entre la CNDH, les Organisations de la société Civile, les médias, les agents chargés de l'application des lois, en vue d'harmoniser leurs différentes interventions en matière de promotion et de protection des droits de l'homme.

Ainsi, durant deux jours, les participant/es ont été édifiés sur les principaux mécanismes de promotion et de protection des droits de l'homme; les rôles des différents acteurs et les difficultés rencontrées dans la promotion et la protection des droits de l'homme et les moyens possibles de coopération afin de capitaliser leurs actions.

Une vingtaine d'acteurs venant de la Commission nationale des droits de l'homme du Congo, des forces de sécurité et de la gendarmerie, des médias et de la société civile ont pris part à cet atelier.

Par le CNUDHD



## Les droits des femmes et des personnes handicapées au centre d'une formation à Brazzaville

Cet atelier de renforcement des capacités sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) a été organisé par le Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique centrale.



Cérémonie officielle d'ouverture de l'atelier

les cas de violations encore observés sont dû à l'inertie et au dysfonctionnement du système en place au Congo »

Durant deux jours, les participant/es ont été édifié/es sur l'environnement juridique international des droits des femmes - Etat des lieux de l'internalisation de la CEDEF par le Congo ; l'environnement juridique international des droits des personnes handicapées - Rôle de la CNDH, des OSC et des agents chargés de l'application des lois en matière de promotion et de protection des droits des femmes et des personnes handicapées au Congo ainsi que sur les mesures à prendre pour promouvoir la collaboration entre les différents acteurs de la promotion et protection des groupes vulnérables au Congo.

L'atelier qui s'est achevé le 12 juin a connu l'adoption par

**D**u 11 au 12 juin 2014 dans le hall du Centre d'Information des Nations Unies (CINU) à Brazzaville, les staffs et membres de la Commission Nationale des Droits de l'Homme, des organisations de la société civile et les fonctionnaires des ministères de la justice, de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement et des affaires sociales du Congo ont participé à un atelier qui avait pour objectif de renforcer leurs capacités sur les dispositions de la CEDEF et de la CDPH.

Dans son mot de circonstance à la cérémonie d'ouverture, le Représentant Régional du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme et Directeur du Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Centrale (CNUDHD-AC), Monsieur Ahowanou Agbessi a souligné l'importance pour les différents acteurs de mieux jouer leurs rôles dans la promotion et la protection des droits des femmes et des Personnes vivant avec un handicap. Il a tenu à préciser que « Tout comme les femmes, les personnes vivant avec un handicap sont sujettes à la discrimination, l'exclusion, et à l'isolement. La discrimination à leur encontre est très répandue au sein des sociétés et affecte ces personnes dans toutes les sphères de la vie sociale.»

Pour sa part et en ouvrant les travaux, le représentant du Ministère de la Justice et des droits humains, Monsieur Ongagna Philippe, a souligné que « sous l'impulsion du Ministère de la promotion de la femme, la condition de la femme congolaise s'est améliorée, elle participe au processus de développement et de prise de décision ; les violations des droits des femmes sont réprimées et



les participants d'une série des recommandations visant à promouvoir la collaboration entre différents acteurs de la promotion et la protection des droits des femmes et des personnes handicapées en République du Congo. La Commission Nationale des Droits de l'Homme qui a activement participé à cet atelier de formation à travers la présence de 12 commissaires a pris l'engagement d'assurer, en collaboration avec les ministères techniques chargés de ces questions, la mise en œuvre de ces recommandations avant le processus de révision de l'arsenal juridique congolais qui doit débiter en fin 2014 tel qu'annoncé par Monsieur Ongagna, Directeur général des droits humains au Ministère de la justice et des droits humains, représentant le Ministre d'Etat à cette occasion.

## Cameroon: More action needed to ensure the respect of fundamental freedoms



Cameroon ratified the International Covenant on Civil and Political Rights (ICCPR) on 27 June 1984, taking the engagement to assure the equal rights of its citizens to enjoy the fundamental freedoms prescribed therein, but the realities on the ground show that a lot still needs to be done to ensure not only that government live up to its duty but also that other stakeholders joint efforts to protect and promote fundamental freedoms.

Speaking during the opening ceremony of a one day national workshop on the implementation of ICCPR with a particular focus on the promotion of fundamental freedoms on 30 June 2014 in Yaoundé, both the Regional Representative of the United Nations Centre for Human Rights and Democracy in Central Africa (UNCHRD-CA) and the Representative of the Ministry of Territorial Administration and Decentralization (MINADT) noted that there was an urgent need for a collective action towards the respect and promotion of fundamental freedoms in Cameroon.

AHOWANOU Agbessi, Director of UNCHRD-CA exhorted parliamentarians, government representatives, the civil society, and the media in attendance to consider the respect of fundamental freedoms in their activities and actions. *“It is clear that the effective enjoyment of fundamental freedoms in Cameroon depends largely on your daily activities and actions*

*in relation to your different mandates”*, the Director stressed.

MBIA MONTY Jean Pierre Yannick, Representative of MINADT lauded CARO’s relentless efforts in human rights promotion in Cameroon. He noted that the ratification of the ICCPR by Cameroon some 30 years ago was proof of government’s engagement in the promotion of fundamental freedoms. He however regretted the fact that despite government’s efforts in promoting the fundamental freedoms, certain practices continued to mar these measures.

Following interactive sessions on the ICCPR, roles of administrative authorities and the parliament in the protection of fundamental freedoms, participants reflected on pertinent recommendations that will advance the respect of fundamental freedoms as well as the putting in place of a multi-actor exchange platform on the promotion and protection of fundamental freedoms in Cameroon.

By the UNCHRD

## Statement by the UN High Commissioner for Human Rights, Navi Pillay, on the International Day in Support of Victims of Torture, 26 June 2014

Every day, in prisons, police stations and places of detention both official and secret, women, men and children are deliberately and atrociously tortured. They are made to suffer pain and humiliation, and may be made to watch vulnerable family members being tortured. They suffer prolonged isolation and lengthy interrogation; medical treatment, food and water is withheld from them for long periods of time.

There are hundreds of thousands of such victims, and tens of thousands of such places, in countries on every continent across the globe. They include dictatorships, countries in transition, and several States with long traditions of parliamentary democracy.

Torture is an unequivocal crime. Under the UN Convention against Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment, it is prohibited under all circumstances, without exception. Neither national security nor the fight against terrorism, the threat of war or any public emergency can justify its use. All States are obliged to investigate and prosecute allegations of torture and cruel, inhuman or degrading treatment, and they must ensure by every means that such practices are prevented.

In fact, the prohibition on torture extends beyond national borders: States may not return a person to a country where she or he is at risk of being subjected to torture or other cruel or inhuman treatment. And every State has the duty to investigate, prosecute and punish people responsible for torture when they are found within its borders – even if the torture has taken place years before and in another country.

Furthermore, information extracted under torture may not be used in courts of law. This includes closed proceedings such as military courts, and hearings that the Government has made private for fear they could disclose sensitive information. It also means that intelligence agencies may not legally use information obtained under torture. Any such use not only weakens the absolute prohibition of torture by creating a market for information obtained by such means: it also amounts to collusion in acts of barbarity.

Every day my Office, and human rights activists, receive new reports of torture in Asia, Africa, the Americas, Europe and Oceania. They range from severe beatings to public sexual humiliation and rape; the use of



specific machinery to inflict pain; mock executions; and the obligation to witness pain being inflicted on children or other family members. In almost all cases, those who have ordered and committed these violations escape justice. They are enveloped in the cloak of national protection or explicit amnesty measures, and their protectors feign ignorance of the horror that has been committed under their authority.

Governments that collude in this impunity violate not only the victim's right to justice but also the human rights of us all. Acknowledging this, 154 States have ratified the Convention against Torture – yet many of them continue to tolerate such acts. A further 41 States have refused to ratify the Convention, and several of them continue to permit torture and ill-treatment of detainees, either implicitly or by law. States must also ensure that victims of torture and ill-treatment obtain full and effective redress and reparation. And this obligation, too, is systematically neglected. Victims are left unattended, and the burden of their rehabilitation is borne by NGOs, many of which are supported by the UN Fund for Victims of Torture.

Today, in a growing number of countries, torture takes place in detention centres set up by unofficial militia and other non-state actors. Recently my Office has documented cases of torture by opposition groups in Ukraine and Syria – including by the Islamic State in Iraq and the Levant (ISIL) force that has recently made dramatic inroads in Iraq. Clearly such groups feel they are immune

from the rules of international law. They are wrong.

Government officials, parliamentarians, judges, lawyers, medical professionals, officials from the military, security forces, law enforcement and prisons – and, yes, the leaders of opposition groups, militia and criminal gangs – need to clearly understand that they are accountable for their actions; and responsible also for their non-action – for their failure to prevent torture and cruel, inhuman and degrading treatment, and to protect the victims.

Every year, most notably in Latin America, a number of people who committed acts of torture twenty years ago or more are charged and convicted. Systems change; regimes change – but the laws prohibiting torture remain constant.

On June 26, we in the human rights community honour the world's many victims of torture. We re-emphasize our pledge that every victim will one day gain her or his right to acknowledgment, justice and rehabilitation. We speak clearly and loudly so that officials everywhere will hear this message: no act of torture, or use of information extracted by torture, can be tolerated. Then we return to our work to ensure that torture, wherever it takes place, is documented, investigated, prosecuted, and punished, and that reparations are made to the victims – so that they can recover as best they can from the devastating physical trauma and fear that they have endured.

ENDS